

10^{ème} Tournoi de Sénart

24 et 25 juin 2017

Règlement Particulier

Ce règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions.

I – Généralités

- 1) Le Tournoi National est autorisé sous le numéro (en cours d'autorisation).
- 2) Le 10^{ème} Tournoi de Sénart se déroule selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du présent règlement.
- 3) Tout joueur devra être en règle avec la FFBaD le jour de la compétition. Il ne doit faire l'objet d'aucune sanction fédérale.
- 4) Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « FORFAIT » après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera, dans les délais impartis, les pièces justificatives à la LIFB et à l'organisateur.

II – Détails du Tournoi

- 5) Le Tournoi se déroulera les **24 et 25 juin 2017** aux gymnases du **Noyer-Perrot** (7 terrains), rue du Noyer-Perrot, 77550 Moissy-Cramayel et **Salvador Allende** (5 terrains), rue du Bois-l'Eveque, 77380 Combs-la-Ville.
- 6) Le Tournoi National sera placé sous la responsabilité de **Maximilien VIOUX**, juge-arbitre principal. Il sera assisté de **Catherine LAGACHE**.
- 7) Il est ouvert en **SH, SD, DH, DD** et **DM** pour les tableaux **N1/N2+** (de 1500pts à 3500pts), **N2-/N3** (de 600 à 1499.99pts), **R4** (de 300 à 599.99pts), **D7/D8** (de 16 à 63.99pts) et **D9/P** (de 0 à 15.99pts).
- 8) Le Tournoi est ouvert aux catégories **minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans**.
- 9) Le Tournoi se déroulera en poules, puis en élimination directe, dans la mesure du possible.
- 10) Le **surclassement dans un tableau de simple** est autorisé pour les joueurs des séries strictement inférieures (un R4 ne peut pas jouer en N1/N2+ par exemple). Le **surclassement dans un tableau de double** est autorisé si l'un des joueurs a le classement de la série souhaitée et si l'autre joueur a un

classement strictement inférieur à la série jouée (une paire R4-R4 ou une paire N1-R4 ne pourra pas jouer dans le tableau N1/N2+).

11) **Les joueurs classés R5 et R6** sont autorisés à s'inscrire dans le tableau R4 uniquement.

12) Le Comité d'Organisation se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires, en accord avec les juge-arbitres, pour améliorer le bon déroulement de la compétition, en particulier le droit de changer le mode d'utilisation ou de regrouper 2 séries en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries en les regroupant dans la série supérieure.

III – Inscriptions

13) La date de clôture des inscriptions est fixée au **mercredi 24 mai 2017**. Les classements seront arrêtés à cette date.

14) Le montant des droits d'engagement est fixé à **12 euros** pour un tableau et **19 euros** pour deux tableaux.

15) Le Tournoi est de type « **standard** ». La sélection des joueurs se fait selon l'ordre d'arrivée des inscriptions, le cachet de La Poste faisant foi. Aucune spécification horaire ne sera prise en compte. Les inscriptions envoyées sans règlement ne seront pas retenues. Toute modification ou suppression d'inscription doit être envoyée à l'adresse mail suivante : senartbad.tournoi@gmail.com

16) Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse suivante, accompagnées du règlement à l'ordre de « **Sénart Badminton** » : **Ronan NOGRE, 19 Avenue du Parc, Appartement 32, 91130 Ris-Orangis**

17) Le tirage au sort du tournoi aura lieu le **samedi 10 juin 2017**. Le CPPH sera pris en compte à cette date.

18) Après le tirage au sort, le montant des inscriptions ne sera remboursé que sur présentation d'un justificatif.

19) Le partenaire du joueur défaillant devra prévenir, par écrit, l'organisateur du choix de son nouveau partenaire ou de sa non-participation.

IV – Jours du Tournoi

20) Les joueurs sont tenus de se présenter au moins **60 minutes** avant l'heure prévue de leur match et devront se faire pointer à la table de marque dès leur arrivée dans le gymnase, et ce, chaque jour de la compétition. Les juge-arbitres et la table de marque devront être avisés de toute absence, même provisoire, sous peine de disqualification à l'appel du match.

21) Les joueurs doivent se présenter, sur le terrain, munis de leur matériel, d'un nombre suffisant de volants et d'une tenue adéquate suivant le règlement des tenues et des publicités.

22) Les joueurs disposeront de **3 minutes** à l'appel de leur match pour débiter la rencontre.

23) Les volants doivent être testés à l'arrivée sur le terrain.

- 24) Le temps de repos entre deux matchs sera de **20 minutes minimum**, sauf accord explicite du joueur concerné.
- 25) Seuls les joueurs et les conseillers techniques sont autorisés à se présenter sur le plateau de jeu, ainsi que les juge-arbitres, les membres du Comité d'Organisation et les éventuels arbitres (ou faisant office de).
- 26) Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales, ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.
- 27) Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match de tournoi.
- 28) Les matchs se déroulent en auto-arbitrage. Cependant, à la demande des joueurs, un arbitre (ou faisant office de) peut être désigné à tout moment du tournoi.
- 29) Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matchs. Par conséquent, les horaires des matchs sont donnés à titre uniquement indicatif.
- 30) Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de contestation sur les volants, le volant officiel sera le **R.S.L Grade 3**. Les volants seront fournis par le club pour les **finale**s uniquement.
- 31) Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain, autre que l'infrastructure, sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une seconde fois.
- 32) Une buvette sera mise à disposition du public les deux jours de compétition dans chacun des gymnases.
- 33) Les récompenses ne seront remises qu'à la fin de la compétition pendant la cérémonie protocolaire aux lauréats présents. Aucune dérogation ne sera consentie.
- 34) Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, de vols, accidents ou incidents.
- 35) Toute participation à la compétition implique l'adhésion au présent règlement, ainsi qu'aux règlements municipaux concernant l'utilisation du gymnase.

LE COMITE D'ORGANISATION & LE JUGE-ARBITRE